

Strasbourg, le 21 MARS 2016

Mesdames, Messieurs,

Votre courrier du 4 mars dernier, signé par l'ensemble des organisations syndicales de notre collectivité, a retenu toute notre attention. La période que traverse notre collectivité, au même titre que l'ensemble des institutions publiques, est inédite tant par l'ampleur des contraintes budgétaires que nous subissons, que par les changements structurels qu'ils induisent. Ce contexte nous oblige à assumer pleinement nos responsabilités et appelle la poursuite du dialogue social auquel notre collectivité est très attachée.

Nous sommes et restons convaincus que l'ancrage au plus près de chaque agent et la qualité de nos échanges sont les vecteurs qui nous permettront d'accompagner avec succès les changements à l'œuvre. Ce dialogue social, ainsi que nous l'avons évoqué devant vous en janvier, se doit d'être sincère et transparent. Les éléments de réflexion qui suivent veulent en témoigner.

L'enjeu pour notre administration est bien d'engager les réflexions structurelles qui doivent permettre la maîtrise de nos dépenses, la réalisation d'un service de qualité et l'amélioration des conditions de travail. Ainsi que nous l'avons rappelé, ces trois orientations sont strictement d'égale importance. Le projet « avenir du service public local » se déploie avec pragmatisme et chacune des étapes franchies fait l'objet d'une information des partenaires sociaux. Si les objectifs globaux sont pleinement assumés, leur atteinte découle de la mise en œuvre d'un certain nombre de projets opérationnels. C'est bien projet à projet que sont concomitamment considérés effectifs et qualité du service, chacun de ces projets faisant ainsi l'objet d'une présentation en comité technique, pour vous faire état de l'évolution de l'effectif le cas échéant, mais également ainsi que nous nous y sommes engagés, de l'impact sur les conditions de travail.

Vous appelez de vos vœux l'ouverture de discussions sur un certain nombre de sujets, dont certains ont d'ores et déjà fait l'objet d'un engagement de notre part, aux côtés du Vice-président en charge du personnel, à l'occasion de notre rencontre du 21 janvier dernier. Ces engagements seront tenus.

L'intersyndicale qui vous est proposée le 23 mars prochain pour lancer les discussions sur les chèques vacances (revalorisation et modalités d'attribution) ou celles du renouvellement de la délégation de service public en matière de restauration collective en est une première expression. Elle doit permettre d'aborder en toute ouverture les voies d'amélioration pour les agents.

.../...

S'agissant des conditions de travail, nous partageons votre souhait que la plus grande attention y soit portée.

Des avancées réelles sont à souligner s'agissant des locaux mis à disposition de nos agents, permettant d'améliorer les conditions de travail au quotidien.

Nous voulons ici souligner l'investissement réalisé par la collectivité pour moderniser un certain nombre d'équipements, en particulier de la base Nord ou l'acquisition récente du 38 route de l'hôpital, emblématiques de cette préoccupation, de même que devront l'être les chantiers d'intégration de l'impact des conditions de travail au sein des rapports présentés en comité technique ou la détermination d'une politique globale de prévention des risques professionnels à l'échelle de la collectivité.

Ce dernier chantier, récemment lancé, fera naturellement l'objet d'une concertation avec les organisations syndicales dans les prochaines semaines dans le cadre des travaux du CHSCT notamment.

En matière de prévoyance, nous avons récemment franchi une étape importante en contractualisant avec de nouveaux opérateurs. Des ajustements techniques doivent encore être apportés pour permettre la résolution de quelques situations individuelles sensibles, vous serez tenus informés de l'avancée des discussions sur le sujet.

S'agissant enfin de l'attention que vous portez au pouvoir d'achat des agents de la collectivité, nous pouvons vous assurer que le déroulement des carrières ou la réactualisation du régime indemnitaire prenant en compte les évolutions statutaires d'un certain nombre de cadres d'emploi, qui sont de réels leviers de reconnaissance pour nos agents, feront l'objet d'un travail de concertation avec les organisations syndicales. A cet égard, nous nous réjouissons de la décision du gouvernement de revaloriser le point d'indice de la fonction publique de 1,2 % en deux temps : 0,6 % au 1er juillet 2016 et 0,6 % au 1er février 2017. Il s'agit d'une réponse significative à la première revendication des organisations syndicales que nous devons prendre en compte et dont nous devons assurer le financement dans le cadre du budget des ressources humaines inscrit au BP 2016 de nos deux collectivités.

Ces questions seront débattues dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole sur la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) et du RIFSEEP (en particulier pour les catégories n'ayant pas encore donné lieu à des ajustements), dans un calendrier qui reste à définir.

Dans ce cadre, nous aurons à engager une réflexion pour identifier ensemble les sujets prioritaires, en tirant également les enseignements de la dernière campagne de promotion qui a pu mettre en exergue l'un ou l'autre frein au déroulement de carrière pour certaines catégories d'agents, le calibrage de certains postes en faisant partie.

Afin de faire le point sur l'ensemble de ces sujets, et sur ceux d'ores et déjà identifiés lors de la réunion agenda social de janvier, il nous paraît important qu'un calendrier de concertation soit établi entre les organisations syndicales représentatives et l'administration, de sorte à donner toute lisibilité à l'avancée de ces réflexions, point qui sera abordé lors de l'intersyndicale du 23 mars prochain.

.../...

En parallèle, et ainsi que nous nous y étions engagés, l'ensemble des organisations syndicales de la collectivité sera invité à rencontrer l'Exécutif à intervalle régulier sur l'ensemble des sujets qui sont au cœur des préoccupations des agents. Une prochaine rencontre d'agenda social vous sera ainsi proposée dans le courant du mois de juin.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Robert HERRMANN  
Président de l'Eurométropole de Strasbourg



Roland RIES  
Maire de Strasbourg

MADAME CATHERINE KOPP  
SECRETAIRE GENERALE DE LA CFDT

MONSIEUR RICHARD CHALOT  
PRESIDENT DE LA CFE-CGC

MONSIEUR ERIC SCHUHMACHER  
PRESIDENT DE LA CFTC

MONSIEUR KARIM HADI  
SECRETAIRE GENERAL DE LA CGT

MONSIEUR PIERRE BATH  
PRESIDENT DE LA FA FPT

MONSIEUR PASCAL LAPP  
SECRETAIRE GENERAL DE F.O.

MADAME JOELLE KRAKOWSKI  
PRESIDENTE DE SPT/67

MONSIEUR DOMINIQUE BOUDET  
SECRETAIRE GENERAL DE SUD-CT-CUS

MONSIEUR ROLAND SIFFERMANN  
PRESIDENT DE L'UNSA

Votre contact : Céline VILLIERS ☎ 03 68 98 66 30